

**Compte-rendu de la rencontre du Conseil d'école
du mercredi 19 octobre 2020 à 18 h 00 sur Teams**

- Mot de bienvenue de la direction
- Présentation des membres du Conseil d'école :

Amun Abdi	présente
Marc Olivier Duhamel	présent
Jessi-Lyna Wan	présente
Billy Kalenga	absent
Saloa Kallalobé	présente
Adam Siddiqui	présent
Rola Beydoun (représentant les enseignants et enseignantes)	présente
Hélène Verdo (représentant des membres non enseignants)	présente

- Rôle du Conseil d'école : [politique 3.24](#)
 - [Lien vers le Powerpoint](#)
 - MANDAT : Le conseil d'école travaille étroitement avec le personnel de l'école, les parents, les tutrices ou tuteurs des élèves, le Conseil scolaire Viamonde et la communauté francophone pour offrir des recommandations diverses à la direction visant notamment à améliorer le rendement des élèves et à promouvoir l'école dans sa communauté.
 - RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les membres du conseil d'école :

- ont un rôle consultatif
- fournissent des conseils éclairés à la direction d'école sur toute question relative au rendement des élèves, au code de conduite des élèves et aux procédures de l'école
- examinent les questions étudiées dans une perspective globale propre à l'école
- sont tous des partenaires égaux
- font la promotion de l'école dans la communauté en respectant les directives du Conseil
- s'assurent que les propos ne risquent pas de porter atteinte à la réputation du Conseil et de l'école
- publient chaque année un rapport qui :
 - fait état des objectifs, des activités et des réalisations menées par le conseil d'école
 - inclut le rapport financier annuel décrivant les activités de financement entreprises par le conseil d'école
 - est partagé avec l'ensemble des parents, tuteurs et tutrices

- Élection de la présidence, coprésidence, trésorier(ère), secrétaire
 - COMPOSITION Les membres de chaque conseil d'école proviennent des groupes suivants :
 - Parents, tuteurs ou tutrices des élèves de l'école
 - Représentants de la collectivité francophone dont l'école fait partie
 - Élèves (dans le cas des écoles secondaires)
 - Direction de l'école
 - Membre du personnel de l'école

Jessi-Lyna Wan	présidente
Saloa Kallalobé	Vice-présente
Marc Olivier Duhamel	secrétaire
Adam Siddiqui	trésorier

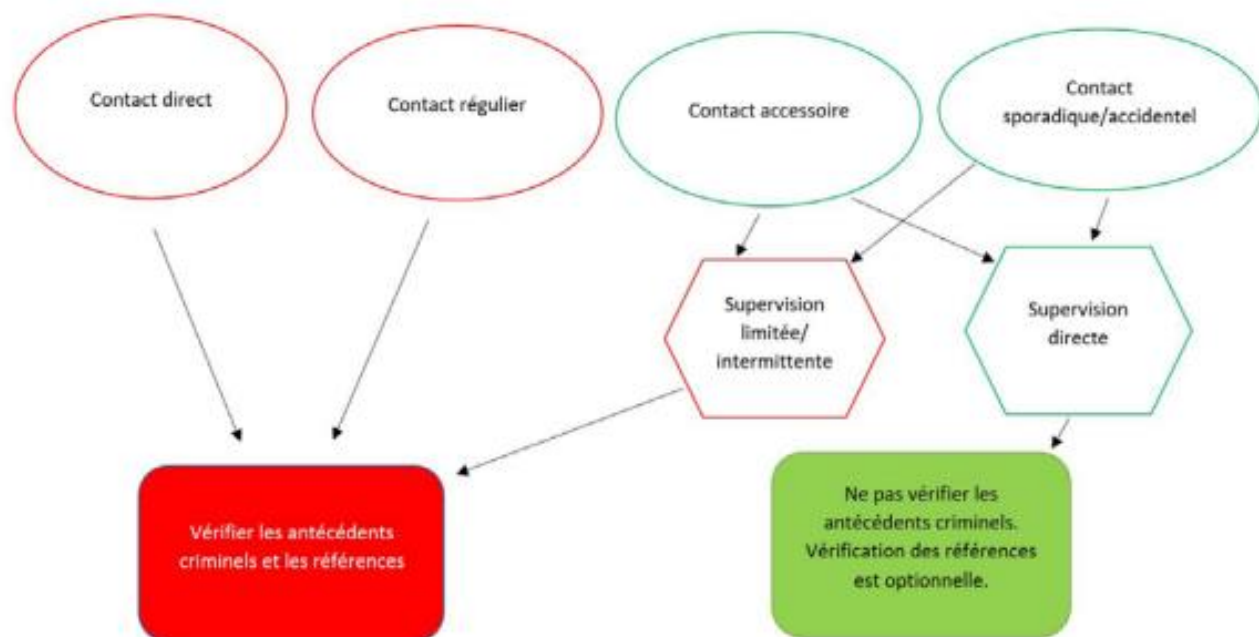
- Dates des prochaines rencontres + coordonnées
 - Calendrier des prochaines rencontres du conseil
 - 14-NOV-22 @18h00 (remise au 21 novembre)
 - 05-DEC-22 @18h00
 - 06-FEV-22 @18h00
 - 17-AVR-22 @18h00
 - 07-JUN-22 @18h00
 - [Coordonnées](#)

- Compte-rendu de la direction
 - Profil de l'école :
 - 134 élèves.
 - 7 classes dont 2 Maja (une de 12 élèves et une de 25 élèves)
 - 1 classe pour la Passerelle de (4 à 5).
 - Rentrée
 - ❖ Un retour à la normal?
 - ❖ [Guide des parents](#)
 - ❖ Soirée de programmation
 - La soirée d'information ou soirée curriculum : le 29 septembre
 - ❖ Questionnaires « Bon départ »
 - Questionnaires « bon départ » pour les parents de Maternelle et les rencontres ont eu lieu le 6 octobre
 - ❖ Sorties scolaires :
 - [Politique 3.26](#)
 - ❖ Appel aux bénévoles
 - [Politique 3.04](#)
 - La direction détermine la nature du contact avec les élèves :

- Contact direct et régulier : contact pendant les heures d'école ou participant à des activités parascolaires, organisées par l'école (à l'école ou à l'extérieur) = exiger la vérification des références ET des antécédents criminels AVEC secteur vulnérable.
- Contact accessoire et sporadique/accidentel : la personne bénévole n'implique pas une interaction directe avec les élèves (contact accessoire). La personne bénévole accompagne un groupe d'élèves lors d'une seule sortie éducative et est sous la supervision directe et en présence d'un membre du personnel responsable du Conseil (contact sporadique).
- La direction détermine le degré de supervision de la personne bénévole :
 - Supervision limitée ou intermittente : avec peu de surveillance d'un membre du personnel dans des aires isolées travaillant avec un ou deux élèves, activités d'entraînement ou autres activités de groupe tenues en dehors de l'école ou activités nécessitant la manipulation d'argent. Sous la surveillance intermittente d'un membre du personnel dans des aires isolées travaillant avec des groupes d'élèves = exiger la vérification des références ET des antécédents criminels
 - Supervision directe : sous la surveillance directe d'un membre du personnel dans la salle de classe ou dans des aires communes telles que les couloirs, la bibliothèque et le gymnase. S'assurer que la personne bénévole a les compétences et l'expérience recherchées.
- ✓ Modalités régissant la vérification des antécédents criminels :
 - La personne bénévole doit payer les frais exigés par les autorités policières. La personne bénévole peut demander un remboursement des frais (voir point 1.2. de les Directives administratives n° 3,04). Cependant, le Conseil scolaire Viamonde remboursera les frais encourus par la personne bénévole uniquement si, après vérification, son casier judiciaire est vierge et que les pièces justificatives originales sont présentées.

Directives administratives n° 3,04

BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES



- Communication hebdomadaire :
 - [Le journal de Félix-Leclerc](#)
- Bulletin de progrès et autres dates importantes

Les dates des bulletins

- Bulletin de progrès: le 18 novembre 2022
 - À noter que la rencontre avec les parents ne se font plus après le bulletins de progrès, mais après le bulletin de la première étape.
- Bulletin de la première étape: le 17 février 2023
 - Les rencontres parents-enseignants sont prévues le 23 février 2023
- Bulletin de la deuxième étape: le 28 juin 2021



- Programme de petits-déjeuners
Petit-déjeuner
- Rapport (s) de l'an 2021-2022
- ✓ Journée Pizza
- ✓ Financement journée à Niagara pour le groupe de 6e
 - Levé de fonds pour 2022-2023 (projet et sorties)
 - ✓ Club sportif
 - ✓ Club informatique
 - 2.1) Implication des parents sorties
 - a. Augmenter l'implication des parents sorties et financement
 - Rapport financier :
 - ✓ Caisse actuelle de \$1657,71
 - ✓ CDE (extra) \$3800.00

	Solde d'ouverture	Revenus	Dépenses	Solde de fermeture
École élémentaire Felix-Leclerc				
Rapport des fonds scolaires du conseil d'école				
Pour la période du 1er septembre 2022 au 30 septembre 2022				
Conseil d'école				
Conseil d'école	1 643,15	14,56	0,00	1 657,71
CDÉ-Participation des parents	3 400,00	1 275,00	850,00	3 825,00
Total des fonds scolaires	5 043,15	1 289,56	850,00	5 482,71

N.B. Les revenus et dépenses indiqués ci-haut inclus les transferts de comptes.